

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Collection 2015 : Afrique du Sud • Angola • Autriche • Brésil • Cameroun • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Hongrie • Inde • Italie • Japon • Kenya • Malaisie • Maroc • Mexique • Mongolie • Nigeria • Philippines • Pologne • Russie • Sénégal • Serbie • Turquie • Ukraine

Toutes les fiches pays sont disponibles sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

Inde

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		INDE	FRANCE
Superficie	km ² – 2012	3 287 260	549 190*
Population	millions d'habitants – 2012/13	1252,1 (+1,2 %)	65,6 (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2013	0,586 (135 ^e rang mondial)	0,884 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2013	1 414 (10 ^e rang mondial)	2 114 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2012/13	+5	+0,3
PIB / habitant	€ – 2013	1 129	32 233
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2013**	18,2	1,7
Surface arable	Mha – 2012	156,2	18,3
Terres agricoles	Mha – 2012	179,3	28,8
Surface forestière	Mha – 2012	68,7	16,1
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2013	-50,8	-31,3
Échanges commerciaux agroalimentaires	M€ – 2014	Exportations : 31 900 (dont 54% IAA)***	Exportations : 57 200 (dont 74% IAA)
		Variation 2013/14 (en €)**** : +7,9%	Variation 2013/14 (en €) : -3,9%
		Importations : 15 900 (dont 68% IAA)	Importations : 48 100 (dont 73% IAA)
		Variation 2013/14 (en €) : +22,4%	Variation 2013/14 (en €) : -0,2%
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2014	Solde : +16 000 <i>Source douanes Inde</i>	Solde : +9 100 <i>Source douanes France</i>
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2014	I vers F : 515 (dont 73% IAA) Variation 2013/14 : -0,3% <i>Source douanes France</i>	F vers I : 50 (dont 75% IAA) Variation 2013/14 : +6,5% <i>Source douanes France</i>
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires		1 % des importations de la F Rang parmi les fournisseurs de F : 17 ^e	Rang parmi les fournisseurs de I : > 20 ^e
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires		0,1 % des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 75 ^e <i>Source douanes France</i>	Rang parmi les clients de I : > 20 ^e <i>Source douanes Inde</i>

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

*** Produits des Industries AgroAlimentaires, par opposition aux produits agricoles, incluent les produits de 1^{re} et 2^e transformation. Les produits de la mer et les aliments pour animaux sont classés par convention de Business France en IAA.

**** Le taux annuel moyen \$/€ a augmenté de 9 % entre 2013 et 2014.

Ce qu'il faut retenir

✚ Puissance agricole majeure, l'Inde possède la 4^e surface agricole au monde.

✚ Si la part de l'agriculture dans le PIB est en baisse, passant de 30% en 1990-91 à 18,2% en 2013, l'agriculture demeure le premier employeur du pays (54,6% des actifs). Un peu plus de 600 millions d'Indiens dépendent directement ou indirectement de ce secteur.

✚ L'Inde est le premier producteur mondial de lait (avec paradoxalement une productivité laitière faible), et le second pour le blé, le riz, le coton, le sucre, le thé ou les fruits et légumes. De plus en plus présent sur les marchés mondiaux, ce pays est également le 1^{er} exportateur de riz, de viande bovine et d'épices.

✚ L'Inde doit nourrir 17,5% de la population mondiale avec moins de 4% des ressources mondiales en eau et 4% des terres agricoles. La sécurité alimentaire reste un enjeu essentiel dans un pays comprenant près de 190 millions de personnes en situation de sous-alimentation.

✚ Au cours de l'année 2013, l'Inde a adopté la loi, dite *Food Security Act*, le plus grand programme de distribution alimentaire au monde, bénéficiant à près de 820 millions d'individus.

✚ La productivité reste le talon d'Achille de ce secteur : des rendements comparativement faibles, une mécanisation peu développée, une taille moyenne d'exploitation très réduite, à peine supérieure à 1 ha (1,16 ha en 2011).

✚ Au-delà de la dépendance à la mousson, qui contribue en moyenne à 80% des précipitations annuelles, l'agriculture indienne est susceptible d'être fortement affectée par les effets du changement climatique dans l'hypothèse d'une élévation de la température au-dessus de 2°C.

✚ L'Inde se distingue par des droits de douane élevés (droit moyens appliqués autour de 31% avec des pics pour les alcools, qui peuvent atteindre près de 500% en combinant les droits d'accise) et de nombreuses restrictions à l'importation de produits agricoles.

Production agricole

L'Inde, géant démographique, politique et économique, mais aussi agricole.

L'agriculture a un poids économique et social considérable. Près de **70% de la population vit en zone rurale**. L'agriculture, qui reste le principal employeur du pays, concentre 54,6% de la force de travail. Sa contribution au PIB est cependant en diminution (13,9% en 2014 contre 30% en 1990-91), ce qui traduit des gains de productivité inférieurs à ceux des autres secteurs de l'économie.

L'Inde possède la quatrième surface agricole mondiale.

La surface agricole utile (SAU) est de 180 Mha, dont 160 Mha cultivés, surface stable depuis quatre décennies. Son intensité culturale (deux cultures par an sur une même parcelle) est élevée (140,5%). Selon le dernier recensement (2013), l'Inde dispose du plus grand troupeau bovin du monde : 298,4 millions de bovins (dont 105,3 millions de buffles).

Outre les produits animaux, la diversité des conditions agrométéorologiques en Inde offre un potentiel pour la production tout au long de l'année d'une **très grande variété de produits** tempérés et tropicaux : céréales, oléagineux, protéagineux, canne à sucre, fruits et légumes, épices, thé, café, coton, etc.

En matière agricole, l'Inde est le **premier producteur mondial** en 2013/2014 de nombreux produits, notamment le lait (138 Mt), les **protéagineux** (lentilles, pois chiches, etc.) (18,5 Mt), les **bananes** (27 Mt) et les **épices** (5,9 Mt).

L'Inde est également le deuxième producteur mondial de **riz** (104 Mt), **blé** (93,5 Mt), **sucre** (27,7 Mt), **coton** (6 Mt) et **thé** (1,2 Mt).

Pour autant, **les rendements de pratiquement toutes les cultures et productions animales restent faibles** et inférieurs à ceux des principaux pays asiatiques (31,5 qtx/ha pour le blé, 36,2 qtx/ha pour le riz et 1570 L de lait /vache/an).

À cet égard, l'agriculture indienne est très **majoritairement une agriculture familiale** caractérisée par des exploitations de petite à très petite taille : **65% des exploitations auraient moins de 1 ha** et un grand nombre sont en subsistance. Seules 4,5% d'entre elles exploitent plus de 4 ha.

La croissance de la production agricole tend aujourd'hui à se redresser après plusieurs années marquées par une certaine stagnation du secteur. Alors que l'Inde enregistrait des taux élevés de croissance du PIB, le secteur agricole n'a progressé qu'à un rythme annuel moyen de 2,5%, entre 1997 et 2002, et de 2,4% sur la période 2002-2007. Entre 2007 et 2012, une amélioration est observée avec un taux de l'ordre de 3,3%. Cette tendance positive s'est récemment confirmée en 2013 et 2014, années au cours desquelles le taux de croissance du secteur agricole s'est établi respectivement à 5% et 4,6%. Toutefois, les variations peuvent être fortes d'une année sur l'autre en fonction du régime des pluies de mousson, qui est un facteur clef pour l'agriculture indienne.

Au cours de la dernière décennie, l'écart de croissance entre le secteur agricole et les autres secteurs d'activités a conduit à un **creusement des inégalités entre le monde rural et le monde urbain**. Le revenu moyen urbain équivaut à 2,8 fois celui de la population rurale.

Un secteur agroalimentaire naissant et en forte croissance

En dépit d'un secteur agricole considérable, l'Inde reste un acteur marginal du point de vue de l'industrie agroalimentaire. La faible part de la production transformée dans quelques secteurs est révélatrice : 2,2% pour les fruits et légumes, 6% pour les volailles, 35% pour le lait. En moyenne, le taux de transformation des produits agricoles se situe autour de 35%, ce qui demeure bas en comparaison des autres pays émergents.

La demande domestique de produits agricoles et agroalimentaires est cependant en forte hausse, à hauteur de 10% par an (en valeur). À la croissance démographique annuelle s'ajoute en effet l'accroissement d'une classe moyenne aux revenus plus élevés, dont les habitudes de consommation évoluent (moins de céréales, plus de lait, de viande et de fruits et légumes).

Pour répondre à ce besoin émergent, un fort développement des industries agroalimentaires est attendu dans les prochaines années. Il est néanmoins freiné par de multiples contraintes concomitantes : l'absence de structuration des filières agricoles, un circuit de commercialisation opaque et contrôlé par les marchés de gros, des infrastructures de transports mal adaptées, le manque d'équipements essentiels comme la chaîne du froid, les procédés d'emballage ou les capacités de stockage, et certains obstacles à l'investissement direct étranger.

Le secteur le plus dynamique aujourd'hui est celui des produits laitiers avec une croissance annuelle de l'ordre de 15%, qui répond à une demande interne soutenue. Parmi les produits transformés, les produits laitiers constituent le deuxième poste de consommation des ménages (16% du budget alimentaire) après les céréales (31%). Ils constituent une des sources de protéines principales pour la population indienne dont une grande partie est végétarienne (environ 40%).

Les alcools constituent un autre segment des produits transformés dont la croissance est vigoureuse. L'Inde est aujourd'hui le troisième marché mondial des spiritueux en volume, après la Chine et la Russie. Au cours de la période 2005-2013, la taille de ce marché a crû à un rythme annuel moyen de 11%. Une expansion significative de ce marché est prévue à moyen terme puisque, au cours des 4 à 5 prochaines années, la population en âge de consommer légalement de l'alcool (25 ans révolus) devrait augmenter de 150 millions d'individus. Quant au vin, bien qu'il ne représente que 2% de la consommation de boissons alcoolisées, il connaît une augmentation annuelle de près de 15%. Estimée à 2,36 millions de caisses en 2013, la consommation de vin est concentrée à 90% dans les grandes villes et les zones touristiques, soit Delhi, Bombay, Goa et Bangalore.

Politique agricole

Depuis l'indépendance en 1947, la ligne directrice de la politique agricole indienne est la recherche de l'auto-suffisance alimentaire. Les actions menées dès les années 1960 (révolution verte avec introduction d'engrais et de semences à haut rendement, plans d'irrigation et révolution blanche dans l'industrie laitière) ont permis d'augmenter fortement la production (triplement de la production céréalière depuis 1950) et ainsi de satisfaire la demande du pays, malgré une forte croissance démographique.

Le gouvernement joue un rôle prépondérant dans le fonctionnement, le soutien et la régulation du secteur. Il intervient au travers de l'octroi de subventions, d'enveloppes d'investissement dans les infrastructures d'irrigation, par la fixation des prix (prix minimum de soutien pour les principaux produits agricoles de base) ou encore par l'achat public de céréales pour la constitution de stocks de sécurité alimentaire.

La mise en œuvre de cette politique se double d'un contrôle des exportations et des importations d'un certain nombre de produits agricoles. Les droits de douanes sont le principal instrument utilisé. Si des tarifs élevés protègent les productions domestiques (par exemple, 100% sur le blé, 60% pour le sucre et le lait en poudre), des droits nuls sont appliqués pour ne pas pénaliser les industries de transformation (soie brute ou coton) ou la consommation des ménages (huiles végétales et protéines). Il existe par ailleurs de nombreux produits dont l'exportation est interdite (les graines de légumineuses par exemple), soumise à licence ou contingentée.

Le budget fédéral 2015-16 consacré à l'agriculture et aux secteurs associés (soit l'agriculture, l'agro-alimentaire, le programme d'achat et de distribution alimentaire, la subvention aux engrais et les enveloppes pour l'irrigation) s'élève à 31,3 Md€ et représente 13,6% du budget national.

Les trois principaux postes du budget agricole sont :

- le programme de distribution publique alimentaire (16,2 Md€, soit 52% du budget « agricole ») ;
- les subventions aux engrais qui représentent 30% du budget pour l'agriculture (9,5 Md€) ;
- le programme national de développement agricole (*Rashtriya Krishi Vikas Yojana* – RKVY) qui vise à renforcer l'engagement des États dans le secteur agricole par le cofinancement de projets (1,40 Md€) ;
- le programme d'aide aux projets d'irrigation (0,65 Md€).

Adoptée en septembre 2013, la loi relative à la sécurité alimentaire (*Food Security Act*) institue le plus vaste programme d'aide alimentaire au monde, bénéficiant à 67% de la population indienne (75% en milieu rural et 50% en zone urbaine), soit quelque 820 millions de personnes. Ce texte confère un droit uniforme et personnel à acheter 5 kg de céréales par mois au tarif subventionné de 0,04 €/kg pour le riz, 0,026 €/kg pour le blé et 0,013 €/kg pour les céréales secondaires comme le millet. Ce dispositif prévoit également la distribution gratuite de repas pour les enfants

jusqu'à 14 ans et les femmes enceintes. Destinée à éradiquer la faim en Inde, qui reste un défi majeur, la réforme repose sur l'achat, le stockage et la distribution de près de 62 Mt de céréales. De ce point de vue, elle induit **un subventionnement majeur au secteur agricole** par l'intervention publique sur le marché aux prix de soutien (minimum *support prices*). Les valeurs de ces prix ont sensiblement augmenté au cours des dix dernières années (+126% pour le blé et +142% pour le riz entre 2004-05 et 2014-15), ce qui pose aujourd'hui le problème de la compatibilité de ce soutien avec les disciplines agricoles de l'Organisation mondiale du commerce.

L'amélioration de **l'accès au crédit** pour les agriculteurs constitue également un axe important du budget 2015-16 grâce au relèvement du plafond des crédits octroyés par les banques au secteur (110,4 Md€) et à un système de bonification des prêts. L'Inde a d'ailleurs fondé sa politique agricole sur des services financiers aux producteurs tels que l'assurance récolte ou le micro-crédit, conçus comme des mécanismes de gestion des risques à la production. Ce pays est responsable du programme d'assurance récolte le plus important à l'échelle mondiale, le *National Agricultural Insurance Scheme (NAIS)* qui couvre en moyenne 15,6 millions d'agriculteurs par an. La réforme de ce dispositif, dont les modalités d'indemnisation sont jugées insuffisantes, est à l'ordre du jour.

En parallèle, plusieurs programmes sectoriels, qui visent à orienter la production, à développer les rendements, mais aussi à faire face à l'inflation alimentaire, ont été récemment lancés :

- **Le programme dit de « sécurité alimentaire » destiné à augmenter les rendements des céréales et des protéagineux** (166,8 M€);
- **Le programme de développement de l'horticulture** (253,7 M€);
- **Le programme de développement de l'élevage** (14,5 M€).

D'une manière générale, l'activité d'élevage est comparativement très peu subventionnée et elle tend même à diminuer. Selon une étude de la Banque mondiale, intitulée « *Accelerating Agricultural Productivity Growth* », publiée en mai 2014, la part des dépenses consacrées au développement de l'élevage dans l'ensemble du budget agricole s'établissait à 4,6% en 2008-09 (dernière année étudiée) contre 9,9% en 2000-01 et 13,6% en 1992-93.

La transformation des produits agricoles constitue une priorité du gouvernement. Un ministère de plein exercice est dédié aux industries agroalimentaires ; celui-ci est doté de crédits d'intervention spécifiques, encore modestes, qui atteignent 65,7 M€. Des subventions visent à promouvoir les investissements dans les infrastructures, le domaine de la chaîne du froid, la modernisation des équipements de transformation agroalimentaire et l'amélioration de la qualité. Ces fonds soutiennent en outre la création de *Mega Food-parks*, centres multifilières de collecte, de stockage et de transformation des produits agricoles.

Le budget de **la recherche agronomique indienne** fait l'objet d'une attention particulière et connaît une progression régulière. Entre 2010-11 et 2015-2016, il a augmenté de 63%

pour s'établir à 768 M€. La « Vision 2030 » développée par l'**ICAR** (*Indian Council of Agricultural Research*) en explicite les enjeux (amélioration des ressources génétiques et développement des biotechnologies, gestion des ressources naturelles et du risque biologique, diversification de l'agriculture, transfert de technologies, management efficace de l'énergie et des sous-produits en agriculture, etc.). L'ICAR dispose de 100 instituts et centres de recherche affiliés et de 70 universités agricoles, avec un effectif total de 30 000 chercheurs.

Au-delà de ces programmes, l'agriculture indienne devra faire face à des défis importants à l'avenir. En particulier, l'objectif de nourrir 230 millions de personnes supplémentaires en 2025 dépend directement de **la capacité à intégrer dans ces politiques les enjeux environnementaux**, en premier lieu la gestion durable de l'eau, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles pour la production d'engrais et l'anticipation des effets du changement climatique. Une étude de l'*Indian Council for Research on International Economic* (mai 2012), intitulée « *Impact of Climate Change on Agriculture and Food Security* », a souligné les risques pour l'agriculture indienne d'une élévation de la température de plus de 2°C dans le sous-continent. Pour **préparer l'adaptation au changement climatique**, le ministère de l'agriculture dispose d'une ligne budgétaire visant à financer les actions s'inscrivant dans les objectifs de **National Mission for Sustainable Agriculture** (108,4 M€). Mais les mesures envisagées relèvent essentiellement de la logique de renforcement de la productivité agricole, sans aucune mesure significative d'atténuation, alors même que l'agriculture indienne est fortement émettrice de gaz à effet de serre (17,6% des émissions totales indiennes, soit au-dessus de la moyenne mondiale).

Enfin, l'Inde met en place **une politique de développement rural** très ambitieuse destinée à renforcer les infrastructures et à consolider l'emploi dans les territoires ruraux. En effet, pour faire face au creusement des inégalités entre monde rural et monde urbain et au sous-emploi des travailleurs agricoles et des très petits agriculteurs, le gouvernement a lancé un **programme national de garantie d'emploi en milieu rural** (*Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act*) qui a pour objectif de fournir 100 jours d'emplois par an à toute famille rurale.

Échanges commerciaux

L'Inde et le commerce international de produits agricoles et agroalimentaires

L'Inde, bien que troisième producteur mondial de produits agricoles, est un acteur encore mineur du commerce international. Selon une logique d'autosuffisance, sa production agricole est d'abord orientée vers le marché domestique. Ce constat évolue cependant peu à peu à la faveur du développement d'une politique d'exportation (levée des interdictions d'exporter et mise en place d'agences de promotion), qui s'appuie sur une plus grande diversification des produits exportés.

La part des exportations agricoles indiennes dans les exportations mondiales s'établit à 2,07% en 2014, mais elle est en progression sensible en comparaison avec le début des années 1990 où elle ne représentait que 0,8%. Une nette accélération de ce mouvement est observée depuis 3 ans. En 2013-14, la part des produits agricoles dans le total des exportations indiennes représente près de 10,30%. En valeur, les exportations agricoles ont plus que doublé, passant de 15 Md€, en 2010-11, à près de 32 Md€ en 2013-14, ce qui constitue un record. La structure des exportations se modifie également : les cultures traditionnelles d'exportation, à l'instar du thé (1,6% des exportations totales agricoles en valeur), du café (1,8%), du sucre (2,8%), des épices (6,2%) et des noix et graines (4,6%), sont surpassées par des filières aujourd'hui très dynamiques et qui n'étaient pas ou présentes sur le marché mondial il y a dix ans, comme la gomme de guar (4,5%), le riz (Basmati et non Basmati) (18,2%), les viandes et leurs dérivés (10,5%) ou le blé (3,6%). L'Inde figure aujourd'hui parmi les principaux acteurs du marché mondial des viandes bovines à travers l'exportation de viande de buffle, qui est devenue en peu de temps une véritable filière d'exportation. L'évolution des flux est considérable : les exportations ont cru de +176% en 10 ans entre 2004/05 et 2013/14. Désormais, près de la moitié (46,7%) de la production est destinée au marché mondial, à destination des pays du Moyen Orient et de l'ASEAN.

À l'inverse, ce pays fait peu appel aux importations au regard de la taille de sa population. En 2013-14, la part des produits agricoles dans le total des produits importés par l'Inde est évaluée à 4,1%, pour un montant de 15,9 Md€. Le profil des importations agroalimentaires indiennes se résume de la manière suivante : un volume faible, très peu de produits préparés et une concentration (64,5%) sur deux produits de base - les huiles végétales (7,35 Md€ en valeur) et les légumes secs (1,37 Md€).

Au total, l'Inde se distingue par une position d'exportateur net qui tend à se renforcer et qui a dégagé, en 2013-2014, un excédent commercial de 16 Md€. A l'avenir, il conviendra de vérifier si l'Inde peut maintenir cette performance dans un contexte caractérisé par l'augmentation de la demande intérieure due à l'explosion démographique et par l'attrait grandissant pour les produits alimentaires étrangers avec l'accroissement du pouvoir d'achat.

Le commerce bilatéral

Les exportations de produits agricoles et agroalimentaires vers l'Inde sont modestes. En 2014, elles totalisaient 50 M€, en progression par rapport à l'année dernière (49,8 M€). Cette augmentation (+6%) intervient après deux années consécutives de baisse de nos flux. Elle s'inscrit dans un contexte marqué par une relance des importations indiennes (+22,4%). La composition des exportations françaises s'articule autour de trois grands postes : les produits laitiers (17% du total), qui ont connu en 2014 une forte croissance (+88,6%), les vins et spiritueux (16%, dont la valeur reste stable), et les aliments pour animaux de compagnie (13%). En revanche, les protéagineux, qui étaient structurellement un poste régulier d'exportation vers l'Inde, ont fortement reculé, passant de près de 7 M€ à 0,2 M€.

Pour ce secteur, le commerce bilatéral avec l'Inde est marqué par une balance structurellement défavorable à la France. Le solde était négatif à hauteur de 463 M€ en 2014, contre un déficit évalué à 467 M€ en 2013. En provenance de l'Inde, la France importe principalement des huiles et graisses (33% du total) et des produits de la mer (28%).

Il en va de même à l'échelle européenne, les exportations agricoles et agroalimentaires vers l'Inde (452 M€) ne représentaient en 2013 que 1,3% du total des exportations de l'Union européenne. À l'inverse, l'Inde exporte en valeur 6 fois plus de produits de ce secteur.

Au-delà de la protection tarifaire du marché agricole indien, ce déséquilibre des échanges s'explique par l'existence d'entraves non-tarifaires, qu'il s'agisse de réglementations restrictives appliquées à la plupart des fromages d'appellation, aux viandes, à la charcuterie crue, aux champignons ainsi qu'aux eaux minérales ou de procédures d'importations lentes et complexes.

Enfin, depuis deux ans, une série de mesures a remis en cause des pratiques d'importation jusqu'ici admises. Il s'agit, d'une part, des nouvelles exigences d'étiquetage des produits alimentaires, qui imposent désormais aux opérateurs souhaitant exporter en Inde d'imprimer en anglais les mentions indiennes relatives à la protection du consommateur sur le produit lui-même, et, d'autre part, de la mention impérative de tous les ingrédients contenus dans l'alcool, y compris aux produits vendus en duty-free, sujet de préoccupation pour l'industrie des vins et spiritueux.

L'accès au marché pour les vins et spiritueux concentre de nombreuses barrières. Outre les droits de douane, particulièrement élevés, s'appliquent localement une fiscalité et des règles restrictives (prohibitions dans certains États ou districts, licences, fixation de prix maximum, etc.). Combinés, les droits de douane et les taxes locales peuvent atteindre un équivalent ad valorem de près de 500%.

Principales implantations, agricoles et agroalimentaires, commerciales ou industrielles françaises en Inde : Auchan, Axéreal, Bongrain, Carrefour, Dabon, Danone, Diana Group, Gell Fish, Igrec, In Vivo, IMV, Kuhn, Lactalis, Lesaffre, Limagrain, Louis Dreyfus, LVMH, Naturex, Nutrivita, Mane, Meilland, Moët Hennessy, Olmix, Pernod Ricard, Remy-Martin, Roquette, Royal Canin, Serap, Sidel, Sersia, Sodexo, Soufflet, Vetoquinol, Vilmorin, Virbac.

Accords internationaux

Le positionnement de l'Inde dans les négociations commerciales est avant tout défensif. Bien que l'Inde possède des intérêts offensifs, notamment dans le secteur des services et de plus en plus dans l'agriculture, l'importante population agricole et les enjeux de sécurité alimentaire en Inde rendent ces discussions particulièrement sensibles tant sur le plan économique que sur le plan de la politique intérieure.

L'Inde à l'OMC

Au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Inde fait partie du **G33 de l'OMC**, groupe des pays en développement (PED) « intermédiaires » dont l'objectif principal est, au **nom du traitement spécial et différencié** en faveur des PED, de **maintenir une protection de leur marché agricole**, mais également d'obtenir **une meilleure prise en compte de la sécurité alimentaire**. À cet effet, lors de la conférence de Bali en décembre 2013, l'Inde et les pays du G33 ont obtenu une dérogation qui engage les États membres à ne pas attaquer devant l'organe de règlement des différends (ORD) les programmes de stockage public qui iraient au-delà des plafonds admis (règle de *minimis*) pour des raisons de constitution de stocks de sécurité alimentaire. En conditionnant son ralliement à l'Accord sur la facilitation des échanges, l'Inde a obtenu que cette dérogation reste en vigueur jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée lors des prochaines négociations de décembre 2015.

L'Inde et la protection des Indications Géographiques (IG)

L'Inde a mis en place un système de protection *sui generis* et compte, au 30 mars 2015, 235 IG enregistrées, portant majoritairement sur des produits non alimentaires. Dans le cadre de la négociation de son accord de libre-échange avec l'Inde, l'UE a également fait une demande d'enregistrement de 196 IG. Dans ce domaine, il convient de noter que l'Inde a déjà accepté d'enregistrer deux IG françaises : Champagne en octobre 2010 et Cognac en 2011. Pour l'Inde, l'appellation Darjeeling (thé) est d'ores et déjà enregistrée et protégée en Europe depuis octobre 2011.

Une pause dans la négociation de l'accord de libre-échange UE – Inde

Lancée en 2007, la négociation d'un accord de libre-échange entre l'UE et l'Inde est de fait suspendue, aucun sommet annuel Inde-UE n'ayant pu être organisé depuis la dernière édition de février 2012. Cette situation résulte, d'une part, de **l'existence de points de blocage substantiels**, et, d'autre part, d'une posture prudente du gouvernement indien à l'égard de ce projet d'accord qui impliquerait une ouverture significative du marché indien. Couvrant tous les secteurs économiques, y compris la libéralisation des services, les discussions continuent d'achopper sur des aspects clefs – le secteur automobile, les vins et spiritueux, les marchés publics ou encore les services bancaires – pour lesquels la partie indienne n'a pas été en mesure jusqu'ici de faire des concessions approchant les attentes européennes. Pour la France, **la diminution des droits de douane sur les vins et spiritueux constitue un objectif prioritaire**. Alors que le marché indien est le troisième du monde en volume, les exportations françaises y sont 82 fois inférieures à celles sur le marché chinois.

Implication nouvelle de l'Inde au sein des organisations internationales

Membre du G20, l'Inde a participé activement à la réflexion engagée sur l'agriculture par la présidence française en 2011. Dans ce cadre, **ce pays a approuvé le plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture**. L'Inde souscrit globalement aux objectifs d'amélioration de la transparence et de l'information sur les marchés agricoles, ainsi que d'une meilleure coordination internationale en cas de crise. Elle est très attachée à l'augmentation de la production et de la productivité agricoles, notamment grâce à la recherche et au développement. D'une manière générale, **au sein de la FAO**, New Delhi fait de la lutte contre l'insécurité alimentaire et du soutien à l'agriculture familiale des thèmes prioritaires, ce qui légitime à ses yeux la mise en place de politiques agricoles volontaristes.

Par ailleurs, trois événements récents témoignent de la volonté nouvelle de l'Inde de s'impliquer davantage dans les enceintes internationales touchant l'agriculture :

- L'Inde a réintégré officiellement sa place au sein de l'**Institut International du Froid (IIF)** depuis 2011.
- Ce pays accueille à Bangalore, depuis 2012, la **Commission Séricicole Internationale (CSI)**, auparavant basée à Lyon.
- L'Inde a officiellement adhéré à l'**Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)** le 12 juillet 2011.

L'Inde est membre des trois organisations « sœurs » normatives reconnues par l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'OMC, à savoir la Commission du *Codex alimentarius*, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

L'Inde et la lutte contre le changement climatique

L'Inde est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique : un tiers du territoire est exposé aux inondations, et 68 % à la sécheresse. L'agriculture indienne est en effet grandement dépendante de la **mousson**, qui contribue à 80 % des précipitations annuelles. De plus l'absence de progrès variétal et de mesures d'adaptation, les rendements des cultures devraient décroître, entre 4,5 % et 9 % sur la période 2010-2035, puis de l'ordre de 25 % sur la période 2070-2099. Cette baisse pourrait affecter la croissance à hauteur de 2 points par an. Parallèlement, la sécurité alimentaire est une préoccupation majeure dans ce pays où près de 190 millions de personnes sont en situation de sous-alimentation. La question de l'adaptation devrait constituer une priorité pour ce pays. Or, l'Inde continue d'appliquer sa politique actuelle inspirée de la révolution verte, et mise seulement sur une hausse de la productivité pour s'adapter aux changements climatiques.

Par ailleurs, la question de l'atténuation en agriculture est absente de tous les débats, malgré un secteur agricole fortement émetteur de GES (17,6 % des émissions totales). Les émissions agricoles proviennent principalement des élevages bovins (63,4 %), de la riziculture (20,9 %).

L'Inde s'était engagée dans une politique de lutte contre le changement climatique, aujourd'hui remise en cause par l'arrivée du Président Modi au pouvoir. Le programme *Green India Mission* prévoit deux objectifs ambitieux en matière de reforestation à l'horizon 2022, mais en 2014, le *Forest Right Act* a été amendé pour permettre la libération rapide de foncier pour les industries et mines. L'Inde a lancé en 2008 un Plan d'Action National contre le changement climatique (PANCC), qui établit 8 missions sectorielles de développement durable dans les domaines de l'énergie solaire, la connaissance sur le changement climatique, l'efficacité énergétique, l'habitat durable, la gestion de l'eau, la forêt, l'écosystème himalayen et l'agriculture durable. Au total, ce plan visait une réduction de l'intensité carbone de l'économie de 20% à 25% par rapport à 2005 pour 2020, en excluant les émissions agricoles (engagement de Copenhague). Actuellement, la politique est résolument tournée vers le développement et la croissance.

Cette position se ressent dans les négociations internationales. Membre du groupe des BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde, Chine) et des LMDC (*Like Minded Developing Countries*), deux groupes aux positions dures, le pays souhaite que le futur régime international sur le climat prenne en compte son besoin de développement avant toute chose. L'Inde est très attachée au principe de responsabilité commune mais différenciée. Le ministère de l'environnement incarne aujourd'hui une ligne conservatrice : la priorité est accordée à l'adaptation, aux demandes de financement et aux alliances tactiques traditionnelles.

Relations bilatérales

Les premiers échanges institutionnels dans le domaine agricole entre les deux pays remontent à près de 30 ans. Depuis lors, l'évolution de la coopération bilatérale a été marquée par trois étapes clefs ayant entraîné des progrès significatifs :

- **l'accord du 4 novembre 2003**, toujours en vigueur, relatif à la coopération en matière d'agriculture, de pêche, de développement rural, de forêt et d'industrie agroalimentaire. Ce document a donné l'impulsion nécessaire à la tenue régulière des sessions du groupe de travail conjoint sur l'agriculture. Celui-ci est organisé alternativement à Paris ou à Delhi. La 7ème édition s'est tenue en janvier 2015 à Delhi ;
- **la création en 2009 d'un poste de Conseiller régional pour les affaires agricoles** auprès du Service économique régional au sein de l'Ambassade de France en Inde ;
- **l'arrangement administratif entre le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) et le ministère de l'agroalimentaire indien**, du 24 octobre 2012. Ce dernier vise à donner un relief particulier à la coopération technique dans **le domaine agroalimentaire**, secteur à fort potentiel en Inde (cf. expertise sur l'emballage, les processus de transformation, la qualité sanitaire des produits, etc.) ;

Les projets de coopération en cours ont été initiés en fonction des besoins exprimés par la partie indienne et en cohérence avec l'expertise française :

> **Chaîne du froid.** Priorité de l'Inde, le renforcement des capacités dans le domaine de la chaîne du froid répond à l'objectif français de lutter contre le gaspillage alimentaire. Dans ce contexte, un accord a été signé en 2013 entre Cémafroid, représentant les entreprises françaises expertes en technologies de chaîne du froid, et le *National Center for Cold Chain Development (NCCD)* ;

> **Equipements pour la transformation du lait.** À l'occasion de la réunion du 7^e groupe de travail franco-indien, l'Association pour le Développement des Échanges internationaux des Produits et Techniques Agroalimentaires (ADEPTA) et la *Federation of Indian Chambers of Commerce and Industry (FICCI)* ont organisé un atelier pour la promotion des technologies françaises dans les domaines de la production et de la conservation des produits laitiers. Cet événement a réuni 45 opérateurs indiens publics et privés intéressés par les technologies présentées par 7 entreprises françaises. Au-delà du segment de la transformation du lait, l'ADEPTA est également en contact étroit avec l'agence publique indienne d'appui aux petits producteurs (SFAC), laquelle est chargée d'appuyer les projets de développement des filières dans les Etats indiens. A ce stade, le savoir-faire français est sollicité en matière d'élevage, d'horticulture, de stockage des grains et de transformation laitière ;

> **Echanges sur les enjeux de sécurité sanitaire :** À la suite de la visite, en avril 2014, d'une délégation de la *Food Safety and Standards Authority of India* dans les locaux de l'ANSES, à Paris, les échanges entre ces deux agences sanitaires se sont développés de manière très constructive ;

> **Coopération en génétique bovine :** le principe d'une coopération entre les autorités du Kérala et l'Institut de l'élevage français a été acté lors de la visite en France du ministre de l'élevage de cet État, en juin 2010. À cette occasion, un accord de coopération a été signé entre le *Kerala Livestock Development Board (KLBD)* et la Coopex Montbéliarde en vue d'une introduction pilote de semences bovines de la race française Montbéliarde. Depuis lors, ce projet est bloqué en raison des restrictions sanitaires imposées par le gouvernement indien sur l'importation de semences bovines ;

> **Recherche.** Dans ce domaine, l'INRA conduit de nombreux projets de recherche en Inde : génétique bovine, gestion de l'eau à l'échelle d'une exploitation et d'un bassin versant dans le contexte de changement climatique, enjeux nutritionnels liés aux protéines végétales vectorisées. De nouveaux programmes communs sont attendus à l'avenir à la suite du colloque organisé conjointement par l'INRA et l'*Indian Council of Agricultural Research*, du 9 au 11 mars 2015 à Delhi. Cet événement a vocation à rapprocher les deux instituts et à identifier des travaux de recherche communs sur des thématiques clés telles que le changement climatique, l'agro-écologie, la santé végétale, la sélection génomique, la sécurité alimentaire, la nutrition et la transformation alimentaire ;

> **Enseignement.** Le réseau « Inde » de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du MAAF contribue à des mobilités étudiantes significatives (plus de 80 stagiaires français en Inde en 2013, 53 en 2014).

Sources : Banque mondiale, douanes françaises et indiennes citées par Business France 2013 et 2014, MAAF, Ambassade de France en Inde.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delarens@agriculture.gouv.fr**.

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP

FL_180615_02